**41ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Equateur**

(Genève, le 7 novembre 2022)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue le Ministre des Affaires étrangères et de la mobilité humaine de l’Équateur et sa délégation et le remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation souhaite formuler les recommandations suivantes à l’Equateur:

1. Ratifier dans les meilleurs délais le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l’enfant établissant une procédure de présentation de communications et renforcer le système de la justice des mineurs sur base des principes établis par cette Convention ;
2. Elaborer et mettre en œuvre un ensemble de politiques visant à protéger les victimes de discrimination fondée sur l’orientation sexuelle ou l’identité et l’expression de genre, notamment pour mettre en œuvre les ordonnances de la Cour constitutionnelle de juin 2019 et de revoir les dispositions légales sur le mariage civil pour y prendre en compte les couples de même sexe ;
3. Mettre en œuvre une politique de régularisation des migrants qui soit adaptée aux besoins des personnes vulnérables en situation de mobilité pour éviter des renvois et des expulsions sans procédure visant à déterminer s’il existe un besoin de protection internationale ;
4. Mettre en place des mécanismes efficaces pour réparer intégralement les dommages occasionnés par les déversements d’hydrocarbures et pour contrôler l’activité des entreprises privées, en établissant des mécanismes permettant d’enquêter sur les entreprises, de les poursuivre et de les sanctionner en cas d’abus des droits humains.

Le Luxembourg souhaite plein succès à l’Équateur dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[249 mots / Temps de parole : 1min45sec ; n.60 ; 07.11.22 après-midi]*